

47<sup>ème</sup> session ordinaire de la Africaine Commission  
Africaine des Droits de l'homme et des peuples ,  
Banjul, Gambie, du 12 au 26 mai 2010

INTERVENTION DU GARDE DES SCEAUX , MINISTRE DE  
LA JUSTICE ,DE LA LEGISLATION ET DES DROITS  
DE L'HOMME , PORTE - PAROLE DU  
GOUVERNEMENT A L'OCCASION DES TRAVAUX DE  
LA COMMISSION AFRICAINE DES DOITS DE  
L'HOMME ET DES PEUPLES.

Excellence , Madamela Présidente de la Commission  
Africaine des Droits de l'homme et des Peuples,

Honorables Commissaires à la commission Africaine,

Mesdames et Messieurs les représentants des  
Gouvernements,

Mesdames et Messieurs les représentants des Organisations  
Non Gouvernementales,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un honneur et un plaisir de pouvoir  
prendre la parole devant cette auguste assemblée, au nom  
des Etats membres de l'Union Africaine en général et au  
nom de mon pays le Bénin eu particulier. à l'occasion des  
travaux de la 47<sup>ème</sup> session ordinaire de la commission

Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, et de faire le point des récents progrès sur la mise en oeuvre des droits et libertés garantis par la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples .

Avant tout propos, je voudrais exprimer toute la gratitude des Etats membres de l'Union Africaine en de general, de l'Etat béninois en particulier, a'endroit du peuple Gambien et de son président, Son Excellence YAYA JAMEH pour l'hospitalité dont nous faisons l'objet depuis notre arrivée en terre gambienne.

Je voudrais également, à cette étape de mes propos, saisir cette opportunité pour présenter au nom du président de la République du Bénin, le président Boni YAYI, mes sincères félicitations à Maitre Reine ALAPINI GANSOU, cette distinguée Amazone du Bénin-précédemment titulaire du mandat de défenseurs des droits de l'Homme pour les nombreuses actions d'éducation et de formation qu'elle a eu à organiser au Bénin dans le cadre de son mandat- pour son élection à la tête de la Commission, et par la même occasion, dire la gratitude de tout le peuple béninois aux Honorables Commissaires pour la marque de confiance qu'ils ont placée en notre compatriote.ê

Il est aujourd'hui une évidence que les droits de l'Homme sont au coeur des préoccupations planétaires, et l'Afrique ne saurait rester en marge de cette dynamique. Depuis plusieurs décennies, la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, à l'instar des autres institutions mises en place sur le continent, travaille à ce que l'Afrique

puisse s'insérer dans ce processus et les résultats, sur plusieurs plans, sont concluants).

La République du Bénin, fidèle à l'option de démocratie et de bonne gouvernance qu'elle a faite depuis la Conférence des Forces Vives de la Nation en 1990, s'emploie au quotidien à entreprendre toutes les diligences utiles à la mise en oeuvre efficiente des instruments juridiques internationaux et régionaux des droits de l'Homme auxquels elle est partie.

Dans ce cadre, le Bénin a soumis à l'occasion de la 45<sup>ème</sup> session de la commission à Banjul en mai 2009, son rapport périodique consolidé 2000 – 2008 sur les programmes et politiques adoptés pour assurer la promotion et la protection des droit et libertés garantis par la Charte.

J'ai le sentiment qu'à l'occasion de cette présentation, à laquelle je n'ai pas personnellement pu prendre part pour des raisons de contraintes de calendrier, le dialogue a été satisfaisant et que les progrès réalisés par mon pays ont été appréciés à leur juste valeur ; en témoignent les riches conclusions et recommandations des éminents Commissaires à l'issue des échanges.

Mesdames et Messieurs,

L'une des priorités du gouvernement du Bénin et de son chef le Président Boni YAYI est d'assurer à tous les citoyens l'égal accès aux services sociaux de base et la mise en

oeuvre, sans aucune discrimination, de tous leurs droits. Il existe donc aujourd'hui au Bénin une volonté politique manifeste de faire triompher la culture des droits de l'Homme.

Des efforts se font au quotidien pour assainir davantage le cadre de jouissance de ces droits. Ainsi pour ne parler que des récents progrès réalisés, le gouvernement du Bénin :

1. a adopté plusieurs stratégies visant à réduire la pauvreté, renforcer le cadre micro économique à travers la politique de micro crédits aux femmes et aux jeunes afin de garantir à tous le droit à un niveau de vie suffisant ;
2. s'attèle avec l'appui des partenaires au développement, notamment l'Union Européenne et le Millènum Challenge Account (MCA) à créer de nouvelles juridictions afin de rapprocher davantage la justice du justiciable. Cette politique se traduit par la construction de nouvelles prisons et la réhabilitation des anciennes ;
3. vient de porter depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 à deux (02) repas par jour la ration alimentaire des personnes privées de liberté suivie d'une amélioration notable de la qualité des soins desanté.

Excellence Madame la présidente de la Commission,

Honorables Membres de la Commission,

Mesdames et Messieurs,

La République du Bénin entreprend également beaucoup d'actions pour améliorer le cadre juridique existant par l'harmonisation des projets de Code Pénal et de Procédure Pénale en cours d'adoption à l'Assemblée Nationale avec certaines dispositions pertinentes des conventions dûment ratifiées.

S'agissant des activités de sensibilisation et de formation en droits de l'Homme, les capacités de plusieurs groupes cibles, notamment les élus locaux, les magistrats, les enseignants, les agents de santé, les responsables d'ONG, les officiers de police judiciaire, les agents pénitentiaires etc... ont été renforcés au cours de l'année 2009 aussi bien par les structures étatiques que par les Organisations Non Gouvernementales de promotion et de protection des droits de l'Homme. Aussi, pour mieux coordonner toutes ces initiatives, l'Etat envisage-t-il de créer une maison des droits de l'Homme pour servir de cadre de référence à toutes les activités de promotion et de protection des droits humains.

Le Bénin a reçu dans la deuxième quinzaine du mois d'octobre 2009, la visite conjointe de Madame Catherine DUPE ATOKI, Commissaire à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, Présidente du Comité de Suivi des Lignes Directrices de Robben Island

et d'une délegation de l'Association pour la prévention de la Torture des Nations Unies. A l'occasion de cette mission essentiellement consacrée aux questions relatives à la torture, les membres de la déléation ont eu l'opportunitié d'apprécier, à travers les visites des centres de détention et de garde à vue, tous les efforts qui sont réalisés en vue d'éradiquer du vécu quotidien des béninois les pratiques de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants.

Le Bénin a également accueilli à Cotonou du 12 au 15 avril 2010 , une conférence régionale sur la peine de mort. Organisée par la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, cette grande réunion a abouti à l'adoption d'une déclration commune en vue d'inciter et d'encourager les Etats à abolir la peine de mort. Au plan national, des réflexions sérieuses se mènent sur la question au niveau des instances décisionnelles et nous espérons que d'ici à là le Bénin pourra désormais se faire compter parmi les nations ayant réussi à abolir cette sentence. En effet, le gouvernement a introduit depuis plusieurs mois sur la table des Députés, un projet de loi portant recours constitutionnel au terme duquel l'article 15 dispose de l'abolition de la peine de mort.

Le tableau n'est pas exhaustif mais il faut retenir que malgré la volonté du gouvernement béninois de mieux faire connaitre les droits de l'Homme, d'assurer leur jouissance effective et de les faire respecter à tous les niveaux, les actions ne vont pas sans difficultés. Des

problèmes d'ordre législatif, structurel, organisationnel et matériel entravent parfois les efforts consentis dans la mise en oeuvre de ces droits.

C'est pourquoi le Bénin sollicite de la Commission toute forme d'assistance en vue de combler lesdites insuffisances.

La République du Bénin reste attachée aux idéaux de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et réaffirme son engagement aux travaux de la Commission. Pour ce faire, elle demeure ouverte aux visites pays qu'effectuent les membres de cette institution en vue d'apprécier le niveau de mise en oeuvre des engagements souscrits par notre pays en devenant Etat partie à la Charte.

Je vous remercie !